



12^e Grand Prix de l'Environnement des Villes d'Île-de-France

FICHE de COMMUNICATION

Afin d'assurer un cadre de vie de qualité aux futurs habitants du quartier (ainsi qu'aux riverains actuels de l'opération), la SAEM Val de Seine aménagement a élaboré un projet de **Charte d'objectifs pour le développement durable** de la ZAC Seguin-Rives de Seine permettant d'assurer l'intégration des principes de développement durable tout au long des différentes étapes d'aménagement, de la phase chantier à la réalisation et au suivi des opérations.

Elle s'organise autour de 5 axes correspondants aux enjeux de développement durable pour le projet d'aménagement de la ZAC :

Axes thématiques :

- **Assurer une croissance équilibrée, équitable et respectueuse du site**

Le programme de la ZAC favorise un tissu urbain mixte (commerces, bureaux, logements, dont 1/3 de logements sociaux, équipements publics...) et équilibré, avec une large place dédiée aux espaces naturels et aux paysages (création d'un parc de 7ha, jardins en cœur d'îlot...)

D'autre part, afin de faciliter l'accès de la ville à tous les résidents et usagers du quartier (PMR, personnes avec poussette...), les partenaires de l'opération doivent mettre à disposition des aménagements adaptés tant au niveau des espaces publics que des bâtiments.

- **Utiliser les ressources naturelles de façon rationnelle et réduire les pollutions et nuisances dans le souci du confort et de la santé des habitants**

Les partenaires intervenants sur la ZAC se sont engagés à respecter, pour tous les immeubles, la certification « Habitat et Environnement » CERQUAL (logements) et la certification « NF Bâtiments Tertiaires » CERTIVEA (bureaux). Ils intègrent dorénavant dès la conception des bâtiments, des objectifs de performance énergétique comme le label THPE ou BBC qui vont au-delà de la réglementation actuelle. Un projet ambitieux de crèche à énergie Zéro a également été engagé.

A cela s'ajoute l'obligation de se raccorder au réseau de chaud pour les logements et de froid pour les bureaux. De plus, le recours aux énergies renouvelables est fortement encouragé. A ce titre, Idex, le délégataire de service public pour l'installation de réseau de chaud et de froid, met en œuvre des panneaux solaires thermiques sur certains équipements publics de la ZAC.

La maîtrise et la gestion optimisée des eaux pluviales est assurée par un triple réseau d'assainissement. La réutilisation des eaux de pluie est étendue, pour une gestion équilibrée de l'arrosage du parc.

Une gestion verte des chantiers a également été mise en place afin de veiller notamment au suivi des déchets et à la qualité des eaux de rejet. La SAEM Val de Seine s'est adjoint les compétences d'un bureau d'études HQE, Ginger Environnement, qui assure des visites de chantier régulières et procède à de nombreux relevés pour contrôler ces risques.

- **Diversifier et faciliter les modes de déplacements et maîtriser la circulation automobile**
Cet objectif se traduit par le développement massif des circulations douces. La revalorisation des berges de la Seine permettra également d'y créer un espace polyvalent dédié aux déplacements doux, aux loisirs et à la promenade en cohérence avec la politique départementale.
Un soin particulier est également apporté à la maîtrise de l'offre de stationnement.

Axes transversaux :

- **Concerter, informer et communiquer**
16 associations participent au projet d'aménagement à travers des groupes de travail mis en place par la Commission de Concertation présidée par le maire de Boulogne et animée par le président de la SAEM. Elle regroupe la Ville de Boulogne-Billancourt, la SAEM Val de Seine Aménagement, le groupement de promoteurs DBS et les associations.
Le public dispose également de plusieurs moyens pour s'informer : un site internet, un pavillon d'information qui accueille le public tout au long de la semaine ainsi que de nombreux panneaux de communication qui jalonnent les abords de la ZAC.
- **Mettre en œuvre, suivre et évaluer la Charte d'objectifs**
Les partenaires s'engagent à mettre en place des outils permettant de structurer l'approche environnementale (démarche HQE®, Système de Management Environnemental, label qualité...) et de mettre en œuvre une démarche de retour d'expérience auprès des promoteurs, architectes, maîtres d'œuvre et entreprise de construction afin d'évaluer les conditions de mise en œuvre des prescriptions de haute qualité environnementale.